



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique familiale

Question écrite n° 65158

Texte de la question

M Jacques Barrot interroge M le secrétaire d'Etat à la famille, aux personnes âgées et aux rapatriés et lui fait observer que de nombreux pays ont constitué un comité national pour organiser des manifestations en vue de célébrer l'année internationale de la famille en 1994. Il lui rappelle qu'une coordination existe avec un secrétariat basée à Vienne dans le cadre de l'ONU. Il lui fait observer que les mouvements familiaux, et notamment la fédération des familles de France, souhaitent connaître les modalités d'organisation mises en place en France et les possibilités offertes aux mouvements familiaux de s'associer à la préparation de cette année internationale de la famille.

Texte de la réponse

Reponse. - Conscient de l'importance de la place et du rôle de la famille dans notre société, le Gouvernement est très attaché à ce que, dans le cadre de sa politique familiale, la France soit présente lors des manifestations qui se dérouleront à l'occasion de l'année internationale de la famille qui aura lieu en 1994. La préparation des manifestations qui seront organisées par notre pays associera, aux côtés des pouvoirs publics, les mouvements familiaux nationaux, en particulier au sein d'un comité national de coordination dont la mise en place se fera prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Barrot Jacques](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65158

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Ministère attributaire : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 1992, page 5504